

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 28 mai 2020

Présents: MM Marc BOLLAND

Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE, Florence WESTPHAL
Ann BOSSCHEM, Etienne CLERMONT, Geneviève CLOES, Jérôme COCHART, Frédéric DEBOUGNOUX, Charly DEDEE,
Serge ERNST, Julie FERRARA, Anne Marie FORTEMPS, René GOREUX, Marie GREFFE, Eugénie IGLESIAS, Laurent MEDERY,
Caroline PETIT, Christophe RENERY, Cécile SLECHTEN-ANDRE, Nicolas WEBER
Myriam ABAD-PERICK
Amélie SCHELINGS

Bourgmestre – Président
Echevins

Conseillers
Présidente du CPAS
Directrice générale ff

34^{ème} objet : PATRIMOINE – MODIFICATION DU TRACE DE LA VOIRIE COMMUNALE PAR LA SUPPRESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC SUR LE SITE DE L'ANCIENNE CASERNE DE SAIVE.

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ;

Vu sa décision du 20 février 2020 de marquer son accord sur la vente, de gré à gré, à la société NESSEN SRL, Monsieur Philippe JANSSEN et Madame Stéphanie VAESSEN, du lot sous liseré rouge (bien bâti) d'une superficie de 1.138,2 m², cadastré Division 4/Saive, Section C, n° 28v3, du lot sous liseré bleu d'une superficie de 655 m² et du lot sous liseré vert d'une superficie de 1.704 m², sis sur le site de l'ancienne caserne de Saive, tels que repris sur le plan de division dressé par le Géomètre-Expert, Monsieur Michaël BROUVIER, en date du 13 juin 2019 ;

Considérant que cette vente a été soumise à la condition que la commune effectue les démarches nécessaires pour le déclassement du terrain faisant partie du domaine public (soit les lots sous liseré vert et bleu) et supporte les frais y relatifs ;

Attendu qu'une enquête publique a été réalisée du 26 février 2020 au 12 mai 2020, en vertu du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et conformément aux arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 2 du 18 mars 2020 et n° 20 du 18 avril 2020 relatifs à la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et la réglementation wallonnes ou dans les lois et arrêtés royaux relevant des compétences de la Région wallonne ;

Considérant que l'enquête publique susvisée a fait l'objet d'un procès-verbal et qu'aucune réclamation n'a été formulée pendant cette enquête ;

Considérant que ces deux portions de terrain ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

Délibération du Conseil communal

en date du 28 mai 2020

Suite – 34^{ème} objet : PATRIMOINE – MODIFICATION DU TRACE DE LA VOIRIE COMMUNALE PAR LA SUPPRESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC SUR LE SITE DE L'ANCIENNE CASERNE DE SAIVE.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : de marquer son accord sur la modification du tracé de la voirie communale par la suppression d'un excédent de voirie appartenant au domaine public, à savoir le lot sous liseré bleu d'une superficie de 655 m² et le lot sous liseré vert d'une superficie de 1.704 m², sis sur le site de l'ancienne caserne de Saive, tels que repris sur le plan de division dressé par le Géomètre-Expert, Monsieur Michaël BROUVIER, en date du 13 juin 2019.

Article 2 : conformément à l'article 17 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon et publiée selon les modes visés à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

Article 3 : copie de la présente délibération sera transmise à la société NESSEN SRL ainsi qu'au notaire Alain MEUNIER à DALHEM pour information et disposition.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale ff,
(s) Amélie SCHELINGS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre,

